

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019\_05-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 février 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_05</b>
<b>Date de convocation : 8 février 2019</b>

Objet : **Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2019 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul HOFFMANN

**Région** : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

**Vu** :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La délibération n° 2016\_36 du Comité syndical du 26 mai 2016 ;
- Les travaux menés par le Département des Hautes-Alpes sur le secteur du Col Agnel qui justifient une sensibilisation et une information sur le terrain ;

**Considérant** :

- Que le Parc naturel régional du Queyras souhaite maintenir l'effort de sensibilisation des visiteurs en période estivale sur des secteurs à enjeu (vallon de Bouchouse et Col Agnel en particulier) et l'étendre à d'autres secteurs ;

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019\_05-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 février 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_05</b>
<b>Date de convocation : 8 février 2019</b>

Objet : **Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2019 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne**

- Que le Parc naturel régional du Queyras peut solliciter une aide financière pour la réalisation de cette action auprès de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

**Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	24	<b>Nombre de suffrages exprimés : 16</b>
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 16
Nombre de membres présents :	12	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	3	

**Décide :**

D'approuver ou d'engager la demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2019 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Recettes		%
Frais de personnel	12 200 €	Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur	8 000 €	58 %
Frais de déplacement	1 550 €	Département des Hautes-Alpes	3 000 €	22 %
		Autofinancement	2 750 €	20 %
<b>Coût total</b>	<b>13 750 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>13 750 €</b>	

De solliciter les financements auprès de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

